

C'est au fond de ce terrain, situé rue Marie-Curie, au nord de la zone de Penhoat, à Plabennec, que sera implanté le crématorium.



PLABENNEC

Le gestionnaire du futur crématorium a été choisi

La convention de délégation de service public concernant l'établissement, qui verra prochainement le jour zone de Penhoat, a été votée par le conseil communautaire du Pays des Abers, réuni ce jeudi à Plabennec.

● Le conseil communautaire du Pays des Abers s'est réuni ce jeudi à l'hôtel de communauté. Le dossier du crématorium a justifié cette séance supplémentaire, non prévue dans le calendrier initial. Mais tout d'abord, deux nouveaux conseillers, Paul Tanné et Marie-

Claire Guével, ont été accueillis. Ces nominations font suite à la démission d'Agnès Bras-Perves et de Mickaël Quémener de leur fonction d'élus municipaux à Plabennec, et de fait, de leur mandat de conseillers communautaires.

La Société des crématoriums de France retenue

La convention de délégation de service public portant sur le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'un crématorium dans le Pays des Abers a ainsi été validée à l'unanimité. L'implantation d'un tel lieu à Penhoat, à Plabennec, veut en effet répondre à une demande croissante de crémations, avec pour objectif de réduire les délais et les distances. De plus, le Pays des Abers est un territoire central et dispose d'un terrain, en l'occurrence zone de Penhoat, à Plabennec. Dans le cadre de la pro-

cedure réglementée, deux offres ont donc été reçues. Et c'est celle de la Société des crématoriums de France qui a été retenue.

Tarif de 1 005 €

Le concessionnaire constituera la Société du crématorium de Plabennec, supportera l'investissement de l'ordre de 2,3 M€ HT et devra s'acquitter d'un droit d'entrée de 200 000 € HT. Il versera également une redevance annuelle de 3 % du chiffre d'affaires, ainsi qu'un complément forfaitaire en fonction du nombre de crémations : 25 000 € par exemple, si le nombre de crémations est inférieur à 600. La délégation est signée pour une durée de trente ans, avec une exploitation sous le contrôle de la communauté de communes. À la signature du contrat, le tarif d'une crémation pour un adulte, avec cérémonie d'hommage, s'élèvera ainsi à 1 005 €.

Une navette littorale mise en place cet été dans les Abers

● En plus du futur crématorium, la réhabilitation du grand phare de l'Île Vierge, et notamment de sa salle de veille, a été évoquée lors du conseil communautaire du Pays des Abers, réuni ce jeudi. Afin de lancer la procédure, une autorisation de programme de 100 000 € a ainsi été actée, dans le but de financer des études complémentaires, rendues nécessaires par la présence de plomb et d'amiante sur les lieux.

Par ailleurs, une aide communautaire, destinée à rénover 17 logements de la résidence Jo Tromelin à Lannilis, a été votée. Finistère Habitat ainsi recevra 25 500 €,

soit 1 500 € par logement, pour un coût total de 740 000 €.

Du Vougot à Saint-Pabu

Côté transport, une navette littorale va être remise en service, tous les week-ends à partir du 3 juin et tous les jours du 8 juillet au 1er septembre, sur un trajet allant de la plage du Vougot à Saint-Pabu, avec pas moins de quatorze arrêts. Tarifs validés : 2,5 € par voyage et 20 € le carnet de 10 pour les +26 ans, 2 € par voyage et 15 € le carnet de 10 pour les -26 ans, gratuit pour les -12 ans accompagnés. Deux abstentions, des remarques et des proposi-

tions laissent entendre une amélioration possible du projet, comme la mise en place d'un tarif solidaire, la nécessité de trouver une solution pour les jeunes des communes intérieures, ou encore la création d'une navette terremer.

Enfin, le Pays des Abers va intégrer le conseil d'administration de Cluster algues Bretagne, où il sera représenté par Yannig Robin, maire de Plouguerneau. L'objectif de cette association est de structurer et de développer la filière algues, qui représente 2 500 emplois en Bretagne, répartis dans 85 établissements.

PLOUVIEN

Indignation après la découverte d'un dépôt sauvage à Kerliézoc

● Ce jeudi, vers 18 h 30, un chasseur de la commune en reconnaissance sur le terrain, est tombé nez à nez sur un dépôt sauvage et récent de déchets, du côté d'un chemin communal à Kerliézoc, à environ 200 m de la D38, en direction de Loc-Brévalaire. Dépêchés sur place, les élus et le policier municipal n'ont pas caché leur consternation et leur indignation devant l'énormité du dépôt.

« Il a fallu au moins un camion ou une remorque tracteur pour transporter tout ça », constate ainsi un élu. On trouve y trouve pèle mèle des pare-chocs, des éléments de carrosserie de voitures, des pneus,

des huiles et autres produits en bidons, des éléments en mousse de sièges...

Une plainte déposée

Alerté, la gendarmerie de Plabennec/Lannilis s'est rendue sur place ce vendredi matin pour constater les dégâts et rechercher des indices afin de retrouver les coupables de cette « ignominie », selon les termes d'un responsable de la mairie, qui a évidemment porté plainte. Un dépollueur agréé devra en outre être contacté d'urgence pour débarrasser les lieux, au vu du risque de pollution du ruisseau à proximité.



L'écœurement était palpable après la découverte de ce dépôt sauvage.

BOURG-BLANC

Un Coup de cœur du jury pour les vidéos du Pays des Abers



Les représentants de la communauté de communes, de la Chambre d'agriculture et les acteurs, réunis chez Dominique Acquitter, producteur de légumes.

● Les représentants de la Communauté de communes du Pays des Abers (CCPA), de la Chambre d'agriculture de Bretagne et de l'association Agriculteurs de Bretagne, se sont réunis ce mardi chez Dominique Acquitter, producteur de légumes à Bourg-Blanc, à l'occasion de la remise du prix Coup de cœur du jury, décerné par Agriculteurs de Bretagne lors de l'édition 2023 du challenge communication, dont l'assemblée générale s'est tenue le 23 mars dernier à Pacé, en Ille-et-Vilaine. Ce concours récompense les opérations individuelles ou collectives de communication des acteurs du

monde agricole. Il est ainsi décerné à la CCPA pour sa page Internet dédiée à l'agriculture, ainsi que pour ses vidéos diffusées sur sa page Facebook depuis mars 2022, qui présentent Jean-François Tréguer, producteur de lait à Kersaint-Plabennec, et Élodie Joubert, responsable d'une exploitation de brebis laitières à Plouvien, dans leurs activités quotidiennes.

Contact

Communauté de communes du Pays des Abers, Christelle Hamon au 02 98 37 66 00 ou developpement@pays-des-abers.fr